MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

Nantes, le 01/03/2024

Service Flottes et marins
Sous-direction des gens de mer
Bureau des examens maritimes GM5

Note

à

destinataires in fine

Nos réf. :130/2024/GM5
Affaire suivie par : Gilbert Gabriel
gilbert.gabriel@mer.gouv.fr
Tél. : 02 40 16 14 75

Objet : organisation des épreuves orales et pratiques, physiques et sportives pour les candidats scolarisés et non scolarisés.

Réf. : arrêté du 9 novembre 2023 relatif au calendrier des examens ;
note GM5 n°129 du 29 février 2024.

Les épreuves ponctuelles orales et pratiques, physiques et sportives sont organisées dans les installations (ainsi que sur un plan d'eau pour les manœuvres des embarcations) des établissements préparant aux baccalauréats professionnels de la famille des métiers de la mer et au baccalauréat professionnel de cultures marines.

L'organisation de ces épreuves est assurée par le responsable du centre d'examen (RCE) tel que prévu par la note GM5 susvisée (Annexe II), sous l'autorité des DIRM, DM ou SAM concernés.

1. Épreuves ponctuelles orales et pratiques pour les candidats scolarisés

À l'exception de certaines parties d'épreuves (sur simulateurs) qui peuvent avoir lieu avant cette date, les épreuves ponctuelles orales et pratiques, physiques et sportives sont par défaut organisées du lundi 17 au vendredi 21 juin 2024. Ces dates peuvent être avancées par les établissements après information du bureau des examens.

Les sujets attribués aux candidats sont choisis dans la banque de sujets communiquée en 2022 aux responsables des centres d'examens par le bureau GM5 et dont une copie accompagne cette note. Ils ne peuvent être modifiés. L'ensemble des sujets par épreuve doit être proposé par tirage au sort aux candidats.

Les candidats scolarisés seront convoqués par le chef d'établissement, responsable du centre d'examen (RCE).

2. Épreuves ponctuelles orales et pratiques, physiques et sportives pour les candidats individuels

Les DIRM convoqueront individuellement les candidats non scolarisés. Une liste officielle sera établie par le bureau GM5.

3. Déroulement des épreuves

Les conditions de déroulement de ces épreuves sont définies par la note GM5 susvisée. Pour rappel :

- l'identité des candidats doit être vérifiée ;
- les candidats doivent émarger une feuille de présence établie suivant le modèle en annexe II de la note organisation des examens citée en référence ;
- un procès-verbal est établi suivant le modèle en annexe III ;
- un relevé de notes est établi suivant le modèle en annexe pour chaque épreuve de chaque examen.

Les notes des candidats devront être saisies dans l'application « Méridienne » et les différents documents complétés et signés transmis au bureau GM5, par voie électronique avant le lundi 24 juin 2024 délai de rigueur.

Les responsables de centre d'examen sont priés de prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser les épreuves :

- affichage public des emplois du temps et des listes de candidats avant le jeudi 13 juin 2024 à 17 h 00 ;
- disponibilité des salles, des équipements, du matériel et des installations spécialisés nécessaires aux évaluations ;
- transport des candidats sur les installations spécialisées, spécifiques à certaines épreuves ;
- toutes autres mesures permettant d'assurer le déroulement correct de la session.

Les examinateurs non connus du bureau GM5 devront être désignés officiellement. Leur identité devra être communiquée au bureau GM5 avant le 30 avril 2024.

Les états de vacations des examinateurs seront établis par le responsable du centre d'examen et adressés à la DIRM, autorité académique.

Le chef du bureau des examens maritimes,
Gilbert GABRIEL

Destinataires :

- DIRM Manche Est – Mer du Nord, pour diffusion
  Dir. : LPM Boulogne, LPM Fécamp, LPM Cherbourg
- DIRM Nord Atlantique – Manche Ouest, pour diffusion à :
  Dir. LPM Saint-Malo, Paimpol, Le Guilvinec, Étel, Nantes ;
- DIRM Sud Atlantique, pour diffusion à :
  Dir. : LPM La Rochelle, LPM Ciboure ;
- DM Méditerranée, pour diffusion à :
  Dir. : LPM Sète, LPM Bastia ;
- DM Guadeloupe, pour diffusion à :
  Dir. LPP Blanchet ;
- DM Martinique, pour diffusion à :
  Dir. EFPMA La Trinité ;
- DM Réunion, pour diffusion à :
  Dir. EAM La Réunion.

Copie à : IGEM – SDGM

Page vierge

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Relevé de notes des épreuves pratiques ponctuelles – session 2024			
Centre		Examen	
Intitulé de l'épreuve			

Nom	**Prénom**	**Numéro sujet**	**Note**

Nom de l'examinateur :

mer.gouv.fr

Bureau des examens maritimes GM5
25 rue du DOUET GARNIER
CS 73412
44034 NANTES CEDEX 01